

COMMUNIQUÉ DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE DE L'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE DES ARDENNES

En 2016, nous étions vent debout contre la Loi Travail et l'utilisation du 49.3 pour la faire passer en force. Nous dénonçons la volonté de la liquidation du Code du Travail, l'inversion de la hiérarchie des normes, la barémisation des indemnités prud'homales, etc...

En avril 2017, le Comité Confédéral National (CCN) FORCE OUVRIERE s'est à nouveau prononcé pour l'abrogation de la Loi Travail.

Après l'annonce officielle du gouvernement, le contenu des ordonnances est connu depuis le jeudi 31 août 2017 et sont rejetées par 68 % des salariés qui craignent, à juste titre, qu'elles ne soient favorables qu'au patronat.

Dans un contexte néolibéral en vigueur, notamment partout en Europe, nous nous sommes battus pied à pied, ce qui est de notre rôle de syndicat réformiste exigeant et des points de désaccords importants demeurent, à savoir :

- L'insuffisance du barème en cas de dommages et intérêts pour licenciement abusif (même si nous avons obtenu une extension du plancher, une augmentation de l'indemnité légale et du nombre de dérogations à l'application du plafond par le juge).
- Le droit à l'erreur en matière de motivation du licenciement.
- Entre 11 et 20 salariés, la possibilité pour l'employeur d'éviter les élections DP.
- La possibilité de négocier par accord majoritaire à 50% les primes dans l'entreprise (cependant sans accord la branche continuera à s'appliquer).
- ...

FORCE OUVRIERE votera donc CONTRE lors des consultations qui auront lieu dans les 15 jours dans les différentes instances. FORCE OUVRIERE ne valide rien. FORCE OUVRIERE n'est pas un colégislateur.

Le 22 septembre, le gouvernement arrêtera en conseil des ministres les textes qui seront publiés dans la foulée au Journal Officiel, le parlement ratifiant par la suite.

Nombre de décrets seront ensuite publiés et nous exercerons notre vigilance et notre pression.

La facilité aurait été de dire non au début de l'été, de ne participer aux discussions qu'à la marge et d'appeler à des grèves saute-moutons quand tout est fini!

En se prononçant clairement CONTRE ces ordonnances antisociales, FORCE OUVRIERE se doit de fédérer le mécontentement des salariés derrière cette revendication.

Fédérer et organiser ainsi une mobilisation dont nous savons que pour obtenir satisfaction, elle doit être interprofessionnelle et reconductible. Dans sa forme actuelle, la mobilisation du 12 septembre, à l'initiative de la CGT, ne remplit pas cette condition. Elle réitère la stratégie des journées d'action sans lendemain que nous avons vécues l'an dernier.

S'il est un fait historique qu'une grève générale ne se décide pas au sommet des organisations syndicales, il est cependant de notre responsabilité de la mettre en perspective et de tout mettre en œuvre pour la préparer. C'est cette orientation que nous entendons défendre dans les jours suivants, en particulier par une ou des diffusions auprès des salariés des Ardennes.